

Décret n° 2006 – 1355 du 7 novembre 2006

relatif au

**COMITE DE LA RECHERCHE  
EN MATIERE BIOMEDICALE  
ET DE SANTE PUBLIQUE**

Art.R.6142 - 42 : Dans chaque CHU, le CRBSP **veille à la coordination** des activités de recherche exercées par les établissements et organismes qui les composent ou leur sont associés

- **Le Comité est consulté sur :**

- les conventions obligatoires entre **Universités** et CHR
- les conventions d'association conclues entre le CHU et d'autres organismes, notamment CH Généraux et réseaux de santé publique
- Le volet relatif à l'enseignement à la recherche et à l'innovation du associés
- Les projets de recherche des **contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens des CHU et de chacun des pôles hospitaliers**
- La participation du CHU aux structures de coopération prévues aux articles L344-1 et L344-3 du code de la recherche

# Articles L344-1 et L344-3

## Loi sur la réorganisation de la recherche 2006-450

- L344-1 Pôles de recherche et d'enseignement supérieur

- Association d'établissements ou d'organismes publics ou privés, français ou européens, d'enseignement et de recherche ayant décidé de regrouper leurs activités et leurs moyens

- L344-3 : Centres thématiques de recherche et de soins

- Conduire ensemble un ou plusieurs projets d'excellence scientifique

- Le comité comprend 12 membres qualifiés dans le domaine de la recherche :

4 représentants du CHU nommés  
conjointement par le DG et le Pdt CME

X Hébuterne  
J Santini  
P Hofman  
L Mondoloni

4 représentants de l'Université  
nommés conjointement par le  
Pdt et les Directeurs d'UFR médicales

A Bernard  
P Coulet  
J Darcourt  
Mme Muller – Bolla

4 représentants des EPST associées  
aux missions du CHU et désignés  
par le DG de l'INSERM

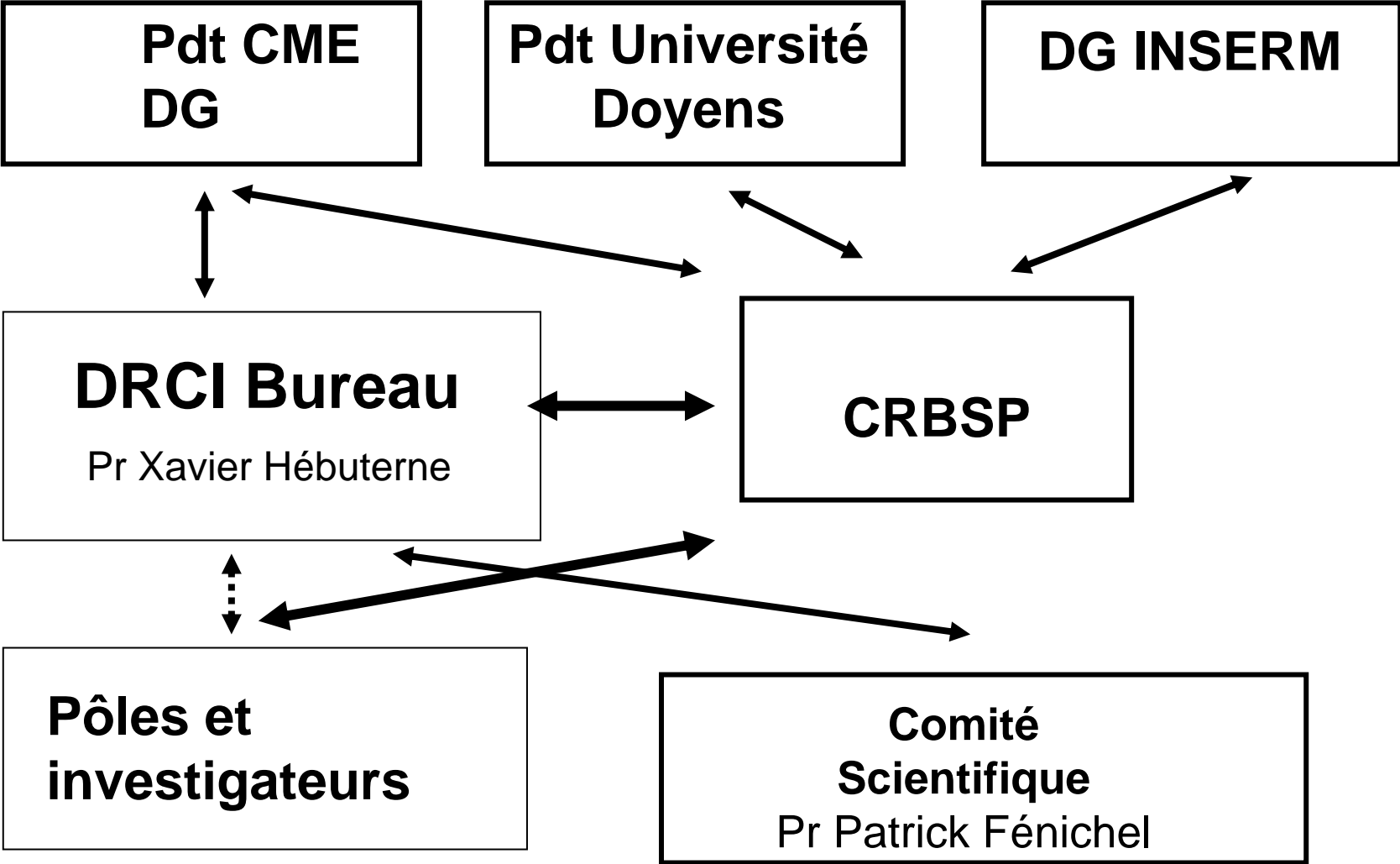
M AYACHE  
JP Breittmayer  
D Nobile  
J Pouyssegur

# Le CRBSP fonctionne selon une discipline forte

- Règlement intérieur
- Quorum à atteindre pour chaque réunion
- Etablissement de l'ordre du jour
- Réponse à fournir en cas de saisine par les tutelles < ou = 1 mois

*•Le Comité établi un rapport annuel. Il est examiné en une séance qui rassemble :*

- Le Pdt de la CME
- Le DG du CHU
- Le Pdt de l'Université
- Les Directeurs d'UFR médicales et pharmaceutiques et en odontologie
- Le DG de l'INSERM.



## Programme du CRBSP de Nice

- Printemps 2007.....création
- novembre 2007.....mise en place ; éléction du Président
- décembre 2007.....1° auditions ; 1°avis au DG
- Janvier – mars 2008.....analyse du volet recherche du projet  
d'établissement
- mars – avril 2008.....expérimentation et validation sur la  
méthode d'analyse des projets de pôle
- Rentrée 2008 .....rédaction des projets de pôle
- Automne 2008 .....analyse des projets de pôles
- décembre 2008 .....Avis du CRBPS remis aux responsables  
des institutions niçoises

## Programme du CRBSP de Nice II

Avril – septembre 2008 : Sujets « transversaux » :

Valorisation

Santé publique

Plateaux techniques

**Le CRBSP n'est pas :**

Une instance de direction ou d'organisation de  
la recherche  
Une instance supplémentaire d'évaluation

**Mais le CRBSP est**

une instance d'appréciation et de conseils  
auprès des investigateurs et des décideurs  
locaux.

Il se doit d'opérer avec une certaine confidentialité